Image not found or type unknown

Maître bem forclusion credit

Par **aschen**, le **11/02/2015** à **17:50**

bonjour maître
faisant suite à votre article sur le recouvrement par les banques des impayés je vous pose une question
les faits
credit immobilier souscrit en juin 2008
en janvier 2011 mise anticipe en retraite
non paiement des indemnités de départ
difficultés financières provoquant appel à la caution Credit logement filiale de la banque
credit logement lance une action en remboursement que je solde par une vente
la banque Hsbc par son service contentieux me conseille de demander une suspension comme prévu au contrat ce que je fais mais le courrier n'arrive que 12 jours après à son destinataire???ce qui bloque
finalement je demande au TI une ordonnance art.313.12 qui m'accorde pour 12 mois
j'ai pour 11000 d'impayés
par ailleurs le service contentieux m'a établi une offre de prêt supplémentaire pour régulariser les impayés !!
le délai prévu par l'ordonnance du TI vient il s'impliquer sur le délai de forclusion depuis le dernier impayé non régularise ?
merci pour votre avis
bien cordialement
Aschenbrenner

Envoyé de mon iPad

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés